

## ARRETE N° P2024-42

Arrêté portant inscription sur le tableau annuel  
d'avancement au grade d'adjoint technique principal de  
2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024

Le Maire de Coteaux-sur-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/12/2020,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

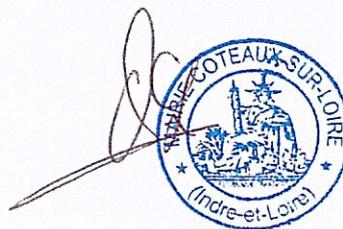
Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CORNELIE VALERIE	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Coteaux-sur-Loire, le 26 septembre 2024

Le Maire,  
Daniel SANS-CHAGRIN



Le Maire.

o Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

o Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.